

## COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR VENDREDI 16 OCTOBRE 2020 VISIO CONFERENCE 9H30 à 17h00

**PRESENTS** : Drs Luc DUQUESNEL (Président « Les Généralistes CSMF »), Monique LUTTENBACHER-RUBEL (Alsace), Guillaume DARMAILLACQ (Aquitaine), Pascal MEYVAERT (Alsace), Nicolas SAINMONT (Basse Normandie), Nadia SIMON (Bretagne), Patrick CZERWINSKI (Haute Normandie), Sylvaine LE LIBOUX (Centre), Jean-Christian BASSET (Centre), Stéphane ATTAL (Franche Comté), Mickaël RIAHI (Ile de France), Christian VEDRENNE (Languedoc Roussillon), Rémi UNVOIS (Lorraine), Jean-Daniel GRADELER (Lorraine), Sophie SIEGRIST (Lorraine), Bertrand DEMORY (Nord Pas-de-Calais), René-Claude DACQUIGNY (Pas de Calais), Pierre-Marie COQUET (Nord Pas-de-Calais, Président du SMCG-CSMF), Michel BACHELET (Pays de Loire), François VERDON (Pays de Loire), Jean François PERRET (PACA), Yohann DUCHENE (Picardie), Béatrice FAZILLEAUD (Poitou-Charentes), Julie CARON ((Directrice Scientifique Evolutis DPC), Dominique RICHTER (Président du SMACMAC). Laurence NOEL (Assistante de direction).

**ABSENTS EXCUSES** : Drs Pierre-Paul SCHLEGEL (Alsace), Dany GUERIN (Aquitaine), Jean-Michel LEMETTRE (Centre), Pierre BIDAUT (Centre), Antoine GUINOISEAU (Champagne Ardennes), Alain LECLERC (Ile de France), Jean-Marie CONQUET (Limousin), François POULAIN (Languedoc Roussillon), Michel COMBIER (Midi Pyrénées), Sophie FOURNIER (Pays de Loire, pouvoir Dr Duquesnel), André NOUAILLES (Picardie), Stéphane DELABROYE (Poitou Charentes, pouvoir Dr Fazilleaud), Yannick FREZET (Rhône Alpes), Céline CHEVALLIER (Poitou Charentes), Hervé GIN (La Réunion).

**L'ensemble des documents mentionnés dans ce compte rendu sont téléchargeables sur le PORTE DOCUMENTS :**

RV sur le site « Les Généralistes CSMF » <http://www.lesgeneralistes-csmf.fr>

Dans le menu : **Espace membres > Porte documents 2020**

NOM UTILISATEUR : **lesgeneralistes-csmf**

MOT DE PASSE : **cd\_16oct\*2020**

Cliquez sur « Comité directeur 16 oct 2020 » pour accéder à l'ensemble des documents que vous pouvez télécharger (icône TELECHARGER à droite).

### ORDRE DU JOUR :

1. Pouvoirs à donner,
2. Approbation du compte rendu du Comité Directeur du 24/06/2020,
3. Syndicalisation : Etat des lieux des cotisations,
4. Formation : assemblée générale de FORMUNOF et point sur l'actualité,
5. Nouveau projet politique et entrepreneurial de la CSMF,
6. Campagne URPS : Stratégie de communication, parité des listes, nouvelles modalités électorales / Projet politique *Les Généralistes-CSMF*
7. Covid-19 : impact de la crise Covid sur indicateurs (ACI MSP) et sur les résultats de la ROSP et du forfait structure,
8. Négociations conventionnelles avenant 9 et avenant CPTS,
9. Services d'accès aux soins,
10. Questions diverses (débriefing Universités d'été CSMF, calendrier 2021, ...).

## Discussion : Les assistantes médicales

Formation des assistantes : 371h. Pris en charge.

Les infirmières : ce sera pour tout ou partie par validation des acquis. Une formation sur l'administratif sera nécessaire.

L'assistante nous permettra d'avoir des patients supplémentaires, ce gain permettra, à minima, par la suite de payer l'assistante.

Mais actuellement, la majorité des médecins interrogés : proches de la retraite, pas intéressés pour changer leur activité, problématiques de l'immobilier inadapté et de la gestion de ressources humaines supplémentaires.

## Introduction de Luc Duquesnel, Président

NB : tout est sur le « porte documents ». Vous avez les codes, n'hésitez pas à consulter ces informations pratiques.

**Approbation compte rendu du comité directeur (visio) du 24 juin 2020** : approuvé à l'unanimité.

**Université d'été de la CSMF en septembre 2020** : ça a fait du bien de se retrouver. Belle réussite. Aucun cluster par la suite. Tous avaient le sourire. Bravo aux organisateurs. Unité de la maison remarquable. A noter que les autres syndicats avaient annulé leur université d'été.

Travailler avec Franck Devulder, Président Les Spécialistes-CSMF, est une chance.

Lors de cette Université ont été annoncés les changements qui vont intervenir au sein de la CSMF, la réorganisation future, les travaux de la rue de Tocqueville avec « la maison de l'innovation ».

Annonce du futur financement des syndicats par les URPS. La CN-URPS est contre à la majorité. Seule l'URPS des Haut-de-France est pour, elle est en minorité.

**Calendrier des réunions 2021** : les CD auront lieu la veille des conseils confédéraux. Discussions sur les dates. Les vendredis posent un problème pour certains. Et si l'on changeait : vendredi conseil confédéral et samedi CD Les généralistes CSMF ? Pas possible : d'abord le CD Les Généralistes puis le conseil confédéral ainsi on peut discuter des sujets avant le conseil confédéral (sur le porte document en attente de validation pour certaines dates).

La majorité des Comités directeurs se déroule la veille des Conseils confédéraux. Sauf en mars, mais date difficile à changer car ensuite les élections URPS.

Merci de noter d'ores et déjà ces 2 dates importantes (de 9h30 à 16h30)

- **Vendredi 29 janvier : formation Campagne URPS pour les cadres et têtes de liste (avec Olivier COLIN)**
- **Samedi 30 janvier : Assemblée générale Les Généralistes-CSMF**

**COMMUNICATION : Lettre hebdo, flash info, interview qui tue, réseaux sociaux** : félicitations pour le travail de Sylvaine, Laurence, Mickael, Maurice : ils ont une grande réactivité.

Pour les régions, il faut récupérer la liste des médecins (nom, prénom, adresse postale, téléphone, mails).

Il faut montrer que nous sommes présents dans toutes les régions.

Taux d'ouverture de la lettre hebdo : 25 à 30% des mails envoyés.

Sylvaine et Mickaël : proposition de faire une interview / tête de liste chaque semaine. Luc : oui très important. Merci de nous envoyer vos propositions.

Comme le souligne S. Attal, il y a 13 régions donc faire une interview toutes les semaines dès la lettre hebdo de novembre.

**Syndicalisation** : baisse constante des remontées. Cela pose des questions. Ne pas fragiliser les régions qui travaillent. Mais ne rien faire c'est laisser la situation se dégrader. Le problème est national :

- Certains départements où les médecins paient leur cotisation, non remontée
- Certains départements : pas d'appel à cotisation
- Certains départements : appels à cotisation, des remontées en totalité. Ceux-là, il faut les préserver.

PM Coquet : attention à ne pas faire l'amalgame.

Luc : modalités d'appel à cotisation sur le porte document.

#### **Partenaires des Généralistes-CSMF :**

- IDS média : affichage d'informations sur écran de TV en salle d'attente
- MAIIA : solution de téléconsultation

F.Verdon : très mécontent de MAIIA, gros problèmes non résolus dans son cabinet de groupe.

S. Le Liboux : idem, a changé de solution car pas d'historique.

Luc : il est important de faire ces remontées, afin de savoir quoi dire à MAIIA.

JD Gradeler : Doctolib est peut être cher, mais ils ont tout : téléconsultation, agenda, prise de rdv...

G.Darmaillacq : a pris MAIIA, a eu des problèmes répétés, est resté 10 jours sans agenda, pense aussi que Doctolib est mieux.

Pour Bertrand Demory, Stéphane Attal et Patrick Czerwinski : MAIIA pose de sacrés problèmes.

P.M Coquet : aucun problème avec MAIIA.

---

#### **A.G FORMUNOF** en présence de l'expert-comptable et commissaire aux comptes

Tout d'abord, tout le monde souligne le travail effectué par Julie CARON, Directrice Scientifique Evolutis DPC, et toute son équipe pour la réactivité pour la mise en place des formations pendant le Covid et sur la qualité de ces formations.

Intervention de Nicolas Sainmont, Président de FORMUNOF et Julie CARON :

DPC : 367 026 euros stable

FAF : 215 700 euros en baisse

Cotisations Formunof : 16 920 euros

Chiffre d'affaire global : 599 646 euros, soit un déficit de 26 999 euros.

Perspectives 2020 FORMUNOF, DPC = transformation du présentiel en virtuel effectué. Annulation du Printemps du DPC, de l'Automnale aussi...

FAF : 230 000 euros consommés.

Chiffres d'Affaires au 30 septembre 274 000 euros (soit 500 euros de plus qu'en 2019). Mais au 31 décembre, sera en baisse par rapport à 2019. Impact important de l'annulation des Automnales 2020.

Le but du gouvernement : former plus de médecins, à budget constant, cela veut dire que les forfaits pédagogiques alloués aux associations pourraient baisser en 2021.

Mais le positif : les formations validées par l'ANDPC, le restent pour trois ans.

Discussion : les 3 associations de formation forment un GIE avec la CSMF. Si une des associations est en déficit, les autres doivent contribuer plus. Le nombre moyen des participants aux réunions a baissé, cela entraîne moins de bénéfices.

Les classes virtuelles : ANDPC a décidé, pas plus de 4 h / formation.

Le FAF : géré par les médecins : s'adapte vite, est réactif.

Le DPC : géré par le gouvernement, n'est pas du tout réactif.

PM Coquet : les médecins sont très demandeurs de formations. La formation est aussi une lutte syndicale.

La manière dont nous sommes traités est regrettable. L'agence du DPC a refusé d'indemniser les formations sur la COVID.

B.Demory : confirme. La demande de formation est énorme.

Evolutis DPC : mails proposant des formations sont à relayer aux autres médecins.

Julie CARON : la formation « premiers gestes d'urgence » : n'est pas possible en virtuel.

L. Duquesnel : il faut augmenter le pool des régulateurs. Avec le projet S.A.S il en faut.

Modification Bureau FORMUNOF : le Dr André Nouailles est parti à la retraite et nous a envoyé sa lettre de démission au poste du Bureau.

→ Sylvaine Le Liboux se propose. Vote pour que Sylvaine soit membre : élue à l'unanimité.

Julie Caron : pour 2021, il faut simplifier le fonctionnement du Pôle Formation EVOLUTIS. 3 associations le composant c'est trop. Proposition aux membres de l'AG de n'avoir plus qu'une seule association de formation afin d'être plus lisible auprès des médecins, plus percutant au niveau de la communication et de faire des économies de fonctionnement. Approbation à l'unanimité de l'idée de ne faire qu'une seule association dont les modalités pratiques seront à revoir lors d'un prochain CA ?

**Intervention de l'Expert-comptable** : M Becker. Lecture des comptes 2019. Bilan 599 646 euros. Les dépenses en augmentation, dont 321 000 euros de contribution au GIE. Nous sommes en déficit de 26 999 euros.

**Intervention du Commissaire aux comptes** : M Groslin : certification des comptes FORMUNOF sans réserve. Une observation : il attire l'attention des membres de l'association sur le déficit. Sera à surveiller dans les mois et années à venir.

Vote pour approbation des comptes : approuvés à l'unanimité.

Quitus

Affectation des résultats 2019 à 2020 : le déficit est affecté en report à nouveau.

Vote pour l'affectation des résultats : approuvé à l'unanimité.

Conclusion : Julie CARON remercie tous les membres de l'association.

Dans le porte document se trouvent les formations prévues.

Chaque jeudi soir, formation FAF

Formations COVID prévues aussi.

Luc DUQUESNEL : travail extraordinaire effectué, surtout dans le contexte actuel. Il faut envoyer les mails d'Evolutis DPC à nos listes de diffusion.

.....

## REPRISE COMITE DIRECTEUR :

Discussion sur les **tests antigéniques** à faire au cabinet médical, quelle rémunération. Vu le temps passé :

- S'équiper (masque, combinaison, gants...)
- Faire le test
- Attendre 20 à 30 minutes
- Si positif, conduite à tenir
- Rentrer info dans « Contact COVID »
- Remplir autre site pour info du labo
- ➔ Honoraire à demander : 100 euros.

## Nouveau projet entrepreneurial CSMF :

Le siège du 79 rue de Tocqueville va changer. Chaque étage aura une destination différente.

Le déménagement du 79 rue de Tocqueville est prévu pour 2021 pour 12 à 14 mois en attendant la fin des travaux. Le télétravail sera privilégié.

B. Demory : l'amphi est-il un choix judicieux ?

S. Attal : oui ça servira

Réponse L. Duquesnel : enquête effectuée, il n'y a pas d'amphi dans le 17<sup>ème</sup>. Il sera aussi loué.

M.Riahi : échec du rapprochement du syndicat de jeunes médecins. Dommage car les autres syndicats seniors le voyaient d'un mauvais œil. MG France arrive à se renouveler avec son vivier de jeunes médecins ; nous avons du mal.

L.Duquesnel : URPS 2021 : l'UFML a été validé par le gouvernement, l'association de BLOC-Avenir Spé aussi. Mais UNION Collégiale, pas statué. Jeunes médecins : idem.

Le syndicat des jeunes médecins a un président qui change de position régulièrement ; mais il n'a rien demandé à notre syndicat. Nous attendons la réponse du gouvernement à son sujet. Si refus du ministère pour le valider, il frappera à la porte de chaque syndicat.

M.Luttenbacher-Rubel : il faut rester prudent, mais si un autre syndicat s'ouvre à lui, ce sera contre nous.

L.Duquesnel : si l'UFML essuie un refus du gouvernement, nous n'aurons aucune envie de les accueillir. Jeunes Médecins s'est opposé à de nombreuses choses lors du Ségur de la Santé.

M.Riahi : le président de Jeunes Médecins a une personnalité particulière. Le but est de gagner les élections URPS et d'avoir du sang neuf.

L.Duquesnel : le programme de Jeunes médecins est plus sur le champ de l'UFML ou de la FMF.

## Statuts CSMF :

La situation actuelle, où il n'y a plus d'appel à cotisation dans certains départements, où certains syndicats départementaux ne remontent plus les cotisations au niveau national afin de financer des frais de fonctionnement qui ne sont pas en adéquation avec un faible nombre de syndiqués, impose de changer nos statuts. Cela ne doit pas fragiliser les départements ou les régions qui fonctionnent bien.

Le Conseil confédéral sera transformé en Conseil national avec quatre collèges. Le quatrième collège sera composé des syndicats d'internes.

Il faudra une parité entre Généralistes et autres spécialistes. Nous resterons polygatégoriel.

Les statuts sont très vieux. Ils seront toilettés. Les premières propositions seront descendues en régions. Puis vote se fera en AG CSMF.

Pas de remarque.

## Campagne URPS avril 2021 :

Stratégie de communication. Parité des listes. Nombre des candidats, les listes seront plus courtes. Fusion des collèges 2 et 3.

Le vote sera électronique. Favorisera les regroupements de médecins.

Le vote se fera avec la CPS : problème de certaines autres spés où la CPS se trouve au secrétariat.

**Avenant 9** : 150 millions d'euros pour les médecins libéraux alors qu'il faut huit fois plus. Ce qui attend les médecins libéraux (pas que les généralistes) est dramatique que ce soit en consultation ou en téléconsultation... Nous devons communiquer là-dessus. Aucune revalorisation des actes n'est prévue avant la prochaine convention médicale, c'est-à-dire l'été 2023.

### Discussion :

PM Coquet : favorable à la parité.

L.Duquesnel : oui il faut être cohérent.

S. Le Liboux : exemple des dernières élections du conseil de l'Ordre, il fût facile de trouver des femmes.

B.Demory : moyenne d'âge des votants est élevée. Même si les listes sont plus courtes, vingt noms à mettre sera difficile. Différence avec l'ordre où la représentation est honorifique.

L.Duquesnel : savoir passer le témoin.

## Priorité n°1 : que la CSMF gagne les élections.

Nicolas Sainmont annonce qu'il ne se présentera pas aux élections URPS car il va démissionner de son poste de Président de Formunof et donc membre Bureau des Généralistes CSMF.

Julie Caron : Nicolas est-il d'accord pour rester président de Formunof jusqu'à la fusion absorption des organismes de formation de la CSMF : *Réponse de N.Sainmont : oui.*

**COVID-19** : impact de la crise sur les indicateurs ACI MSP et sur le résultat ROSP, Forfait de structure.

Test antigéniques : prix pas encore fixé par la CNAM.

La deuxième vague n'a pas été anticipée. Aujourd'hui, on ne peut pas prévoir comment cela évoluera.

L'arrêté ministériel du 28/03/2020 permet la réquisition donc rémunération des médecins généralistes. Il est toujours applicable et concerne aussi le personnel administratif, les IDE.

B.Demory : Haut de France : actuellement allongement des séjours de réa. La deuxième vague ressemble beaucoup à la première vague. Des centres COVID ont été remis en place. Pas de baisse d'activité. Le site Ameli est difficile à utiliser, beaucoup de perte de temps → obligé de passer par le téléphone.

F.Verdon : pareil chez lui en Vendée. Ne peut pas renseigner le site Ameli si la CPAM l'a ouvert avant lui. Nombre des cas COVID est en augmentation.

M.Luttenbacher-Ruber a pu remplir un dossier précédemment ouvert par la CPAM.

**PLFSS 2021** : budget trop faible. Des économies de santé sont attendues par le gouvernement ; elles touchent toutes les spécialités.

Demande de soins : l'Etat cherche une réponse à chaque demande de soins même si le généraliste est absent. La réponse du gouvernement : téléconsultation, télécabines, soit des actes mal rémunérés.

JD Gradeler : l'Etat semble désorganisé. Comment trouver une solution aux téléconsultations ? Faire du partenariat ? Avec les dermatos par exemple ?

L. Duquesnel : ne pas contraindre, se réunir et expliquer.

**SAS** : projets à déposer avant le 15 septembre 2020. 48 projets. Dans la majorité des cas les libéraux ont été écartés car portés par les SAMU. 7 projets sélectionnables si l'on tient compte d'un projet concerté avec les médecins généralistes.

Les finances du SAS sont pour : les médecins régulateurs, les ARMs supplémentaires, les plateformes de système d'information et de téléphonie. Rien de prévu pour les médecins effecteurs car c'est en théorie l'avenant 9 à la convention médicale qui doit déterminer leur rémunération lorsqu'ils effectuent des actes de soins non programmés qui ont été régulés.

JD Gradeler : samedi matin en PDSA serait bien.

L.Duquesnel : tous les projets SAS sont portés par le SAMU car ils attendent après le budget de l'Etat pour améliorer leur fonctionnement.

**Négociations conventionnelles** : (diaporamas sur le porte documents)

ACI CPTS : lettre de cadrage d'Olivier VERAN. Le but est d'accélérer le développement des CPTS. Cherche solution à la crise. Les Soins non programmés.

578 projets de CPTS, 166 en phase d'amorçage, 73 fonctionnent (soit 6 millions d'habitants) 31 ont signé l'ACI.

Description de tout ce que doit faire une CPTS : c'est ubuesque, surréaliste, cela va jusqu'à l'accident nucléaire. Mais les financements sont très restreints.

JD Gradeler : en CPTS, cela donne beaucoup de travail pour écrire les projets. La CPAM de son secteur est à la traîne.

L.Duquesnel : on part des besoins de santé de la population, on réfléchit, on définit la CAT et les dépenses. Si le budget est suffisant ok, on y va, sinon on ne fait pas. Ne jamais signer pour des indicateurs irréalisables.

Pour les associations : créer un compte mandataire et l'on flèche chaque dépense.

Discussion : défiscalisation des gardes. En PDSA oui toutes les gardes s'il y a un territoire en ZIP sur le secteur de garde, la régulation aussi. Mais la semaine entre 8h et 20h (Continuité des soins) : pas de défiscalisation possible. Le syndicat négocie avec le gouvernement.

### **Stratégie de mobilisation des médecins généralistes :**

**Revalorisation de la visite** : en 2002, passée à 30 euros. Depuis le nombre des visites s'est effondré. On ne fait que des actes justifiés. Comment négocier si SOS se rend sur toutes les visites.

**Négociations conventionnelles avenant 9** : c'est juste un avenant. Ce n'est pas la convention médicale.

SNP : gouvernement opposé à l'augmentation des honoraires. Il préfère un forfait.

Numérique en santé : télémédecine. La téléexpertise : 5€ pour le médecin généraliste, ça n'a pas évolué.

Sur les 2 milliards d'euros prévus, les 4/5 sont pour l'hôpital public, l'autre partie pour les éditeurs de logiciels. Rien n'est prévu pour les généralistes, les libéraux. D'où le départ de la CSMF des négociations.

Comme d'habitude, toute évolution d'honoraires est retardée de 6 mois à cause des stabilisateurs économiques.

Les prochaines négos pour la nouvelle convention sont prévues pour 2023. Nous n'aurons rien avant car le gouvernement prépare les élections présidentielles, et rien après car les finances de l'Etat ne le permettront plus.

### **Ce que veut la CSMF :**

- 1 milliard d'euros pour les médecins libéraux
- Arrêt des retards d'application de chaque revalorisation de 6 mois.
- Une convention médicale négociée après les élections aux URPS, soit avant l'été 2021.

### **Discussion :**

S.Attal : vu les évènements et le calendrier politique du gouvernement, la position de la CSMF ne peut-elle pas être « Nous ne soutenons pas le gouvernement ».

L.Duquesnel : voir demain dans le communiqué de presse de JP Ortiz.

M.Luttenbacher Rubel et M.Riahi : idem. Capitaliser sur notre départ.

Mais en 2016 ça n'a servi à rien.

Nos électeurs lisent la presse médicale. Communiquer là-dessus.

A notre époque, le dernier qui a parlé a raison.

PM Coquet : grâce au syndicat, la visite en EHPAD a été nettement réévaluée.

R.Unvois : la génération des plus de 50 ans fait sa politique de revenus, pas les plus jeunes.

On est dans un cadre d'adaptation.

Globalement, si nous étions mieux rémunérés, déléguant vraiment, nous prendrions plus de patients en charge. Mais les solutions actuelles du gouvernement sont difficiles à appliquer, alors les médecins poursuivent leur activité sans trop penser à la refondation de leur métier. Ils pratiquent des actes à 25 euros en essayant de se rattraper sur les actes les plus simples. On ne propose pas une évolution de carrière aux jeunes, on se morcèle entre cabinet médical, salariat, enseignement... Doit-on poursuivre ainsi ?

L.Duquesnel : oui c'est difficile. Mais quand on voit les revalorisations proposées aux médecins hospitaliers ce que propose le gouvernement aux libéraux n'est pas entendable.

M.Luttenbacher-Rubel : certains médecins fractionnent les actes. Proposition de mieux rémunérer l'acte en fonction du contenu, du nombre d'ALD, du nombre de courriers faits aux spécialistes.

R.Unvois : autre solution de négo : accepter de travailler sur le contenu en acceptant la traçabilité.

Structurer les données de manière valable.

Sophie Siegrist : diminuer les hospitalisations pourrait être mieux rémunéré car source d'économie de santé.

L.Duquesnel : codage structuration : dépend du logiciel métier. Mais est-ce le travail du médecin ?

B.Demory : la position du gouvernement est : pas de revalorisations des médecins tant que l'on n'accepte pas la limitation de la liberté d'installation.

G.Darmaillacq : avec les CPTS on y va. C'est pourquoi il faut s'installer maintenant et ne pas attendre. Ce qui s'est produit pour les notaires va nous arriver aussi.

F.Verdon : oui. Actuellement, les plus jeunes vont au plus offrant. Après les élections, nous verrons ce que le gouvernement prévoit au sujet de la limitation de l'installation.

L.Duquesnel : l'enjeu actuel est l'exercice coordonné qui, pour être rémunéré, doit être protocolisé. Ainsi prendre 20 minutes avec une IDE pour parler d'un patient, permettra une meilleure prise en charge et diminuera le risque d'hospitalisation.

G.Darmaillacq : au Danemark. Installation en groupe avec IDE... 50% de forfait. Hospitalisation uniquement si courrier. Les généralistes sont mieux rémunérés (voir détails sur le porte documents).

L.Duquesnel : au Danemark l'organisation des généralistes est plus structurée, ils ont du personnel travaillant autour d'eux. Cela provient d'une réforme politique. En France, on ne peut plus travailler comme il y a 20 ans.

## Discussion : entre ceux pour et contre la liberté d'installation

S.Siegrist : Quel est le nombre de généralistes au Danemark ?

Chez elle (Lorraine), les étudiants s'installent. Dans l'état actuel de notre organisation, on ne peut pas être pour l'arrêt de la liberté d'installation.

F.Verdon : Historique, avant il y avait pléthore de médecin généraliste, maintenant ce n'est plus le cas.

Avant, le rachat de patientèle était habituel. Maintenant, les médecins retraités partent sans confier leurs patients à un autre. Le jeune a le choix : salariat, libéral ou ne pas s'installer.

Les honoraires sont remboursés par l'Etat.

Evolution : travail en équipe à promouvoir. Travail sur un territoire. Zonage : permet d'avoir des aides, mais elles disparaissent quand le zonage change.

Les jeunes trouvent les règles complexes. Comment allier tout cela ?

Luc Duquesnel : concernant la perte des aides, c'est un vrai problème. C'est pourquoi le contrat d'assistant médical est pour 5 ans renouvelables.

Question principale : ne va-t-on pas dégrader l'accès aux soins dans certains endroits en voulant l'améliorer dans d'autres ?

R.Unvois : Les radiologues ont eu une amélioration nette quand ils ont dissocié le plateau technique et l'acte. Le plateau technique est payé par la CPAM. C'est totalement différent chez nous. Eux ont une plus grande maîtrise de leur travail. En MSP, nous ne sommes pas patron des autres professionnels de santé libéraux.

L.Duquesnel : oui mais l'assistant médical est salarié du médecin. On va vers cela.

L.Duquesnel : dernier sujet. Le départ des négos conventionnelles. Nous ne faisons plus d'acte gratuit → on transforme en TCG.

Commentaire : Téléconsultation, oui, mais la consultation téléphonique ? On essaie la téléconsultation, on s'aperçoit que ça ne fonctionne pas, on finit en consultation par téléphone (le dossier patient est rempli), on cote TCG = 25 euros.

FIN 16h45.

LE PROCHAIN COMITE DIRECTEUR AURA LIEU LE **SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020 de 9h30 à 16h30 (VISIO)**.

**En raison du contexte sanitaire actuel, la formation des cadres, prévue la veille, sur « Prendre la parole en public, niveau 2 » est annulée.**

**Dr Patrick CZERWINSKI**  
Membre du Bureau